

# FACTEURS TRAUMATISANTS CHEZ LES DETENUS DES VIOLENCES SEXUELLES INCACERES A LA MAISON D'APRET DE KISANGANI

ILANGI MATCHUKIO Maurice<sup>1</sup> et BOLEKALEKA SINGA Valentin<sup>2</sup>

(1) Institut supérieur pédagogique et technique de Goma, Tél : +243 81 20 59 847

(2) Institut Supérieur des techniques Médicales de Yangambi, Tél :+243 81 21 27 697

---

## RESUME

*La présente étude analyse les facteurs traumatisants chez les détenus des violences sexuelles incarcérés à la maison d'arrêt de Kisangani. Pour ce faire, nous avons utilisé l'entretien semi-directif pour récolter les données et la méthode descriptive pour donner un portrait de ces résultats. Les résultats auxquels nous avons abouti montre que la majorité des sujets éprouvé réellement une lenteur dans le traitement de leurs dossiers, et ces sujets sont découragés par l'idée de faire la prison, du fait qu'ils abandonnent leurs proches et se mettent dans une situation de solitude. La plupart d'entre eux affirment aussi qu'il existe de l'injustice de suite de l'impunité des filles dans le jugement des violences sexuelles, de la corruption, etc.*

**Mot-clé :** *traumatisme, maison d'arrêt*

---

## 1. INTRODUCTION

C'est depuis une décennie que les humanitaires parlent du traumatisme, une version extrême d'une situation stressante perturbant la vie quotidienne du sujet, entraînant des perturbations somatiques et/ ou psychiques (**Guinamard**, 2010, P.59).

La personne en situation traumatisante serait incapable de faire face à ce qui lui arrive et de réagir comme elle le ferait dans d'autres situations. Contrairement aux autres émotions, les souvenirs de ces événements persistent et ses effets émotionnels se font sentir pendant des mois voire des années.

Il serait entendu comme une blessure invisible qui laisse dans la mémoire des souvenirs qui entraînent l'adaptation ou l'inadaptation d'un individu. Il s'agit d'un problème terrifiant ou d'un choc psychologique qui survient à la suite d'un événement malheureux, soudain et d'une extrême intensité et, qui serait en dehors de ce à qui l'individu s'attend ; modifiant ses pensées et son comportement.

L'institut américain de sciences humaines (1999, P.18) affirme que grande menace qui pèse sur santé actuelle n'est ni la censure, ni le sida mais le traumatisme. Tout événement perçu comme menaçant pour la vie d'un individu serait traumatisant. Cet événement pourrait être d'ordre naturel comme une éruption volcanique, des maladies physiques fatales comme le cancer, l'hépatite B plus, etc. et autres maladies mentales comme la démence, la schizophrénie et l'arriération mentale. De même, un événement traumatisant

pourrait être causé par l'homme seul, notamment la guerre, la maltraitance ou les conflits familiaux.

Nombreux experts en santé mentale s'accordent à dire que le traumatisme serait une réaction normale à une situation anormale et inhumaine. Vu que toutes les conséquences sur la santé mentale et physique chez une personne en difficulté pourraient principalement se résumer en traumatisme, ce dernier pourrait disparaître tôt ou persister selon la personnalité, les multiples facteurs de résistance ou encore l'environnement du sujet.

Les sujets manifestent des signes de traumatisme ne sont pas seulement dans les camps des déplacés, les camps militaires, des institutions hospitalières, des orphelinats ou le milieu conjugal. Ils seraient également dans des établissements pénitentiaires. Tous ces milieux pourraient être sources de traumatisme, attribuable aux réalités vécues par chaque sujet.

A propos du milieu carcéral, **Bezaury** et **Faruch** cités par **Cabelguen** (2007, P.2) estiment que ce milieu est spécifique du fait de l'isolement lié à la détention. Cet isolement occasionnerait des comportements apparentés aux troubles mentaux graves.

Dans ce sens, les établissements pénitentiaires de la République Démocratique du Congo sont souvent surpeuplés, vétustes, insalubres et inadaptés pour recevoir des êtres humains. Dans certains cachots, qualifiés d'amigos militaires, la torture serait couramment pratiquée. Les militaires et la population civile, notamment les hommes, les femmes et les enfants seraient souvent hébergés au même endroit. Ce qui blesserait la morale de certains détenus. Les droits de visite réservés aux membres de familles des détenus et aux tierces personnes sont parfois monnayés par les gardiens et les surveillants.

**Cabelguen** (2007, P.3) fournit des renseignements sur les effets psychologiques des camps de concentration, en montrant comment ce type d'environnement peut favoriser l'apparition des troubles psychopathologiques divers, comme la dépression, la rage, l'anxiété, la panique, la céphalée, la douleur psychosomatique, la culpabilité, la perte de contrôle, ect.

Toutefois, il faut être critique vis-à-vis des troubles observables. Il a été démontré par L'OCP/RDC (2012, P.2), que les détenus vulnérables subissent des pressions négatives de la part des puissants et que cet état de choc pourrait se percuter sur la santé mentale des détenus à faible esprit. D'ailleurs, ce rapport stipule qu'il serait mieux de catégoriser ces détenus selon les délits. Le personnel pénitentiaire sanitaire devrait être attentif aux symptômes et aux troubles psychologiques que psychiatriques et ferait un classement judicieux en fonction des risques qu'ils encourent.

C'est pourquoi, **peterson** et **zigriff** que citent par **caberguen** (2007, P.10), ont proposé un modèle de différenciation des détenus selon le délit dans le milieu carcéral. Ils mettent en évidence les éléments suivants : la classe sociale du détenu, son origine, son âge et sa condamnation.

La République Démocratique du Congo, confrontée depuis plusieurs années, à des nombreuses difficultés, sur le plan politique, économique, social et moral notamment le chômage, la corruption, les agents et fonctionnaires de l'Etat travaillant dans un environnement professionnel difficile, font que l'état des lieux de la justice congolaise laisse à désirer, pour multiples raisons : l'immixtion des pouvoirs exécutif, législatif et autre force politique, comme la corruption généralisée, l'injustice, la démotivation, l'immoralité à tous les niveaux, la lenteur exagérée dans l'administration de la justice, le vieillissement des infrastructures et le manque des moyens matériels et financiers.

Ainsi, le milieu carcéral, source des divers maux pourrait affecter l'individu en entraînant des symptômes relativement sévères ou prolongés. Il serait question de rendre compte, à travers le discours du détenu, de tout ce qu'il voit, ce qu'il entend et ce qu'il sent.

**Cabelguen** (2007, P.4) estime que l'objectif poursuivi par tout établissement pénitentiaire serait la rééducation et l'amélioration du bien-être de l'individu. Malheureusement, il est perçu comme lieu de tous les maux, des souffrances psychologiques et psychiques.

De plus, certains détenus feraient des jours importants des mois voire des années en détention préventive sans jugement. Cette situation, liée au non-respect des droits des détenus peut provoquer de stress à ces derniers. C'est pourquoi, il a été observé qu'en Afrique, des nombreux prisonniers et détenus sont atteints de troubles psychiatriques du fait même de leur incarcération et de la séparation avec leur familles, leur communautés, leur amis et éloigné de leur lieu de travail. Ajouter à cela, le manque d'activités et l'obligation faite aux prisonniers de passer la plupart de leur temps dans leur cellule.

Les détenus de violence sexuelle n'en font pas exception, car cette dernière constitue aussi une infraction, condamnée sur le plan national et international du fait qu'elle se manifeste partout dans le monde. C'est dans le même ordre d'idées que la constitution congolaise, dans son article 15 prévoit que le pouvoir public veille à l'élimination des violences sexuelles utilisées comme arme de déstabilisation ou de dislocation de la famille. Pour être clair, cet article stipule que toute violence sexuelle faite sur toute personne dans l'intention de la déstabiliser, de disloquer ; une famille et de faire disparaître tout un peuple est érigée en crime contre l'humanité et puni par la loi.

Ainsi, nous sommes parti d'un entretien réalisé avec la population et avec les détenus incarcérés à la maison d'arrêt de Kisangani, accusés de violence sexuelle ; qu'une fois arrêtés, manifestent un découragement, de l'idée de subir une peine de 5 ans ou plus.

Notre problème est de savoir si cette idée entraîne également des troubles dans cette catégorie de la population carcérale de Kisangani. D'où l'émergence de l'interrogation qui constitue la préoccupation essentielle de cette investigation : y a-t-il des facteurs susceptibles d'engendrer les traumatismes chez les détenus de la violence sexuelle dans cet établissement pénitentiaire ?

Cette interrogation y compris l'essai des réponses à y apporter constitue la toile de fond de cette étude.

Considérant notre problématique et la question soulevée ci-haut, nous pensons que la lenteur exagérée dans l'administration des dossiers de violences sexuelles, le découragement engendré par l'idée de faire la prison, l'injustice dans le jugement et la corruption des jugés seraient les facteurs traumatisants et révélateurs du degré des traumatismes dans cette population.

Comme on peut le constater à travers notre problématique, cette étude vise un seul objectif : Identifier les facteurs susceptibles d'engendrer les traumatismes chez les détenus de violence sexuelle dans cet établissement pénitentiaire.

## 2. METHODE

Dans la présente partie, il sera question de présenter la démarche méthodologique suivie pour atteindre les objectifs et vérifier les hypothèses. Dans cette maison d'arrêt, dont l'effectif s'élève à 236 détenus. De cet univers d'enquête, nous avons extrait un échantillon occasionnel de 24 détenus, avec lesquels nous sommes entretenus au moyen d'un canevas d'entretien.

Dans la présente étude, nous avons utilisé la méthode descriptive. Cette méthode nous a aidé à recueillir les données et à décrire les résultats de cette étude.

En ce qui concerne la technique, nous avons utilisé l'entretien ou l'interview semi-directive pour récolter les données. Cette technique est celle qui exige la présence du chercheur qui se sert d'un guide ou d'un schéma d'entretien qui comprend des thèmes avec des questions auxquelles le sujet répond librement tout en structurant l'entretien autour des thèmes retenus.

Le dépouillement et le traitement des données se sont réalisés par l'analyse de contenu et le décompte des fréquences selon qu'il s'agissait d'une question ouverte ou fermée, transformés en pourcentage.

## 3. RESULTAT

Cette section présente et analyse les résultats issus de cette enquête menée auprès des détenus des violences sexuelles de la maison d'arrêt de Kisangani.

Tableau n° 1 : justifications des détenus

| <b>Justifications</b>              | <b>f</b>  | <b>%</b>   |
|------------------------------------|-----------|------------|
| Abandon des études                 | 13        | 54,2       |
| Abandon de la femme et des enfants | 8         | 33,3       |
| Solitude                           | 3         | 12,5       |
| <b>Total</b>                       | <b>24</b> | <b>100</b> |

Ce tableau montre que 13 sujets, soit 54,2% ont été choqué parce qu'ils ont abandonné leurs études, 8 sujets, soit 33,3% parlent de l'abandon de leurs femmes et leurs enfants et, 3 sujets, soit 12,5% parlent de la solitude.

Tableau n° 2 : Avis des sujets sur l'injustice de leur dossier

| <b>Position</b> | <b>f</b>  | <b>%</b>   |
|-----------------|-----------|------------|
| Oui             | 23        | 95,8       |
| Non             | 1         | 4,2        |
| <b>Total</b>    | <b>24</b> | <b>100</b> |

Il se dégage de ce tableau que 23 sujets, soit 95,8% affirment avoir constaté une part d'injustice dans le jugement de leur dossier, contre 1 sujet, soit 4,2% qui n'en a pas constaté.

Tableau n° 3 : Explications des sujets sur cette injustice

| <b>Explications</b>           | <b>f</b>  | <b>%</b>   |
|-------------------------------|-----------|------------|
| Absence des plaignants        | 9         | 39,2       |
| Impunité des filles           | 8         | 34,7       |
| Absence du suivi des dossiers | 3         | 13,1       |
| Influence du ministère public | 2         | 8,6        |
| Report du procès              | 1         | 4,3        |
| <b>Total</b>                  | <b>23</b> | <b>100</b> |

Il ressort de la lecture de ce tableau que 9 sujets, soit 39,2% déclarent que l'injustice est constatée du fait que l'absence de leurs plaignants, 8 sujets, soit 34,7% parlent de l'impunité des filles, 3 sujets, soit 13,1% soutiennent qu'il n'y a pas de suivi de leurs dossiers, 2 sujets, soit 4,3% parle du report de procès.

Tableau n°4 : Opinions des sujets sur la corruption des juges.

| <b>Opinion</b> | <b>f</b>  | <b>%</b>   |
|----------------|-----------|------------|
| Oui            | 21        | 87,5       |
| Non            | 3         | 12,5       |
| <b>Total</b>   | <b>24</b> | <b>100</b> |

De la lecture de ce tableau, il apparaît que 21 sujets, soit 87,5% affirment qu'il y a eu la corruption des juges pour leurs dossiers, tandis que 3 sujets, soit 12,5% estiment qu'il n'en a pas eu.

Tableau n° 5 : Justifications des sujets sur la corruption

| <b>Justification</b>  | <b>f</b>  | <b>%</b>   |
|-----------------------|-----------|------------|
| Lenteur du dossier    | 11        | 54,4       |
| Tapage des plaignants | 10        | 47,6       |
| <b>Total</b>          | <b>21</b> | <b>100</b> |

Ce tableau atteste que 11 sujets, soit 52,4% l'a constaté à partir de la lenteur de leurs dossiers, alors que 10 sujets, soit 47,6% l'a constaté suite au tapage des plaignants.

#### 4. DISCUSSION

Dans cette section, il est question d'éclairer nos résultats. Ainsi, nous avons constaté que la majorité des sujets éprouvé réellement une lenteur dans le traitement de leur dossiers, et ces sujets sont découragés par l'idée de faire la prison, du fait qu'ils abandonnent leurs proches et se mettent dans une situation de solitude.

Au sujet de l'injustice dans le jugement, la plupart des enquêtés affirment qu'il existe de l'injustice de suite de l'impunité de filles dans le jugement de violence sexuelle, de la corruption, etc.

Ces résultats rejoignent ceux trouvés par salposky (1990), lorsqu'il a relevé que, les principales sources de stress chez les babouins sont comme pour les humains ; c'est-à-dire de nature psychologique et physique.

Ces résultats pourront trouver des explications dans le stress occasionné par une arrestation, du fait que les prisons, les maisons d'arrêt, les cachots, etc. de la République Démocratique du Congo sont réputés par leur insalubrité et la faim dont les personnes incarcérées en souffre.

#### 5. CONCLUSION

Au terme de ce travail ayant porté sur « les facteurs traumatisants chez les détenus des violences sexuelles de la maison d'arrêt de Kisangani », qu'il nous soit permis de revenir sous les grandes lignes qui l'ont articulé.

En effet, la problématique de cette étude se résume autour des facteurs susceptibles d'engendrer les traumatismes chez les détenus des violences sexuelles de cette maison d'arrêt.

De cette question, nous avons supposé que la lenteur exagérée dans l'administration des dossiers des violences sexuelles, le découragement engendré par l'idée de faire la prison, l'injustice dans le jugement et la corruption des juges seraient les facteurs traumatisants et révélateurs du degré de traumatisme dans cette population carcérale.

L'objectif que nous avons assigné à cette étude était d'identifier les facteurs susceptibles d'engendrer les traumatismes chez ces détenus.

La population de cette étude était constituée de l'ensemble des détenus des violences sexuelles incarcérées à la maison d'arrêt de Kisangani, dont l'effectif s'élève à 236 sujets, pendant l'année 2015. Au sein de cette population, nous avons tiré un échantillon occasionnel des 24 détenus.

Nous avons utilisé l'entretien semi-directif pour récolter les données et la méthode descriptive pour donner un portrait de ces résultats.

Le dépouillement et le traitement des données se sont réalisés par l'analyse de contenu et le décompte des fréquences selon qu'il s'agissait d'une question ouverture ou fermée, transformés en pourcentage.

Les résultats auxquels nous avons abouti montre que la majorité des sujets éprouvent réellement une lenteur dans le traitement de leurs dossiers, et ces sujets sont découragés par l'idée de faire la prison, du fait qu'ils abandonnent leurs proches et se mettent dans une situation de solitude. La plupart d'entre eux affirment aussi qu'il existe de l'injustice de suite de l'impunité des filles dans le jugement des violences sexuelles de la corruption, etc. ces résultats confirment notre hypothèse.

## 6. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Esiso, F. (2012) : Manuel de méthodologie de recherche en sciences sociales : Kinshasa : Puc*
- Guichard, S. (2012) : lexique de termes juridiques. 15<sup>e</sup> Ed. Paris : PUF*
- Habimana, S. (1999) : psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent. Québec : Goetan morin ;*
- Lafon, R. (2006) : Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant. Paris : PUF.*
- Lamoureux, A. (2006) : Recherche et méthodologie en sciences humaines. 2<sup>e</sup> Ed. Québec : chancelier éducation.*
- Nevite, j. (2009) : Psychopathologie. 7<sup>e</sup> Ed. Paris : Pearson éducation*
- Paris, C. (2004) : Nouveau dico du psy-Genève : Ambre.*
- Bloch, A. (2011) : grand dictionnaire de psychologie 3<sup>e</sup> Ed. Paris : la rousse*
- Diongo, F. (2010) : Criminalité des ressortissants du District de la Tshopo DES inédit. Unikis : FPSE*
- Diongo, F. (2013) : Evaluation de la validité des diagnostics et des besoins en soins de santé mentale. Thèse de Doctorat Inédite. Unikis : FPSE.*
- Loosa, S. (2012) : Elaboration d'une hiérarchie des agents stressés en milieu du travail congolais : enquête menée dans quelques entreprises publiques de Kisangani, Mémoires DES inédit. Unikis : FPSE.*